



# ASSOCIATION FRANCAISE DES SNIPES

Président : René LE BOUR - 8, rue J.B. Guihenneuc - 56290 PORT-LOUIS

Tél. : 06 14 60 72 77 - Site Web : <http://www.snipe.fr>

## COTISATIONS : 2024

Snipe n°		Nom du bateau	
----------	--	---------------	--

### BARREUR ou PROPRIETAIRE

Nom			
Prénom			
Date de naissance			
Adresse	..... ..... .....		
Téléphone	Portable		Télécopie
Adresse Courriel			
Licence n°	Club n°		Ligue n°
Nom du Club			

### EQUIPIER

Nom			
Prénom			
Date de naissance			
Adresse	..... ..... .....		
Téléphone	Portable		Télécopie
Adresse Courriel			
Licence n°	Club n°		Ligue n°
Nom du Club			

<b>COTISATIONS</b> majoration de 3,- € par cotisation après le 31/03/2024	Bateau seul : <b>53,- €</b> ( Si barreur et équipier 22 ans ou moins * : 23,- € )	
	Barreur : <b>17,- €</b> ( Pour les 22 ans ou moins * : 12,- € )	
	Equipier : <b>17,- €</b> ( Pour les 22 ans ou moins * : 12,- € )	
	Bateau ancien seul (numéro inférieur à 15 000) : <b>23,- €</b> ( Bateau complet avec barreur et équipier : 87,00 euros )	<b>DONS</b>
	<b>TOTAL A REGLER A L'ORDRE DE L'A.F.S.</b>	

(\* junior : moins de 22 ans au 31/12/2024 - statuts SCIRA art. 11)

A renvoyer accompagné du règlement correspondant libellé à l'ordre de l' A.F.S à l'adresse suivante :  
**René LE BOUR - 8, rue Jean-Baptiste Guihenneuc - 56290 PORT-LOUIS**  
**Avant le 31 mars 2024**

S'il y a plusieurs bateaux, barreurs ou équipiers, utilisez plusieurs formulaires. Le règlement peut par contre être groupé.

**Merci pour votre aide et pour votre participation - Une excellente saison 2024**